

COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 01 OCTOBRE 2026
--	---

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le premier octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-quatre septembre 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : Pascal POCHAT-BARON,

**Véronique DROUET NOVEL, Francis GOY, Sébastien PELLET, Laëtitia SECCO, Pierre VALENTIN, Véronique ALEXANDRE, Gérard VIGNY, Isabelle PILLET
Gauthier AIGLOZ, Nadine BROISIN, Valérie BRUNA BLEICHNER, Monique COCOLOMB, Christophe COPCHARD, Carole GAVARD MOLLIARD, Nadia LAOUFI, Martial MACHERAT, Gérard MILESI, Roselyne VIOLLET, Zénaïde MONTESINOS, Michel STAROPOLI, Marie DEVESA, Paul GIRARD, CENCI Antoine, Éric COULON, Florian GRANGE**

Absents représentés :

Florence PIERRE (pouvoir à Laëtitia SECCO), Martial MACHERAT (pouvoir à Pierre VALENTIN), Roselyne VIOLLET (pouvoir à Véronique ALEXANDRE), Michel STAROPOLI (pouvoir à Gérard MILESI), Zénaïde MONTESINOS (pouvoir à Carole GAVARD MOLLIARD)

Absents excusés :

Nombre de membres en exercice : 27 Présents : 22 Représentés : 5 Votants : 27
--

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Paul GIRARD est élu secrétaire de séance.**

RESSOURCES HUMAINES

D2026-114 – Ouverture d'un poste d'adjoint administratif suite à une création de poste

Rapporteur : Pascal POCHAT-BARON

*Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1, L332-8 à L332-12, L-542-2 et L-542-3*

Vu la délibération 2026_087 en date du 25/06/2026 portant modification du tableau des effectifs,

Vu la saisine du Comité Social Technique en date du 25 septembre 2026,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la commune ;

Considérant que, compte tenu des besoins du service Population, il est nécessaire de créer un emploi permanent afin d'assurer les missions d'assistant au service population ;

Considérant que cet emploi relève de la catégorie C de la filière administrative et a vocation à être créé à temps complet ;

Considérant que l'emploi sera ouvert sur l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et que le tableau des effectifs sera actualisé en fonction du grade correspondant au recrutement ;

Considérant qu'en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs proposées ci-dessus
- **ADOpte** le tableau des effectifs ainsi proposé

GRADE	CAT	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	DONT TEMPS NON COMPLET	Temps Travail	TEMPS PARTIEL / TEMPS NON COMPLET
PERSONNELS TITULAIRES						
FILIEREADMINISTRATIVE						
Attachéterritorial principal	A	1	1		100%	
Attachéterritorial	A	1	1		100 %	TP 90%
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	2		100 %	
					100 %	TP 90%
Adjointadministratif principal 1ère classe	C	1	0		100 %	
Adjointadministratif principal 2ème classe	C	2	0		100 %	
Adjointadministratif	C	5	4		100%	
					100%	
					100%	
					100%	TP 80 %
FILIERECULTURELLE						
Assistant de conservation du patrimoine 1ère classe	B	1	1		100%	
FILIERETECHNIQUE						
Technicien ppal 1° cl	B	1	1		100%	
Agent de maîtrise	C	2	2		100%	
					100%	

Adjoint technique ppal 1° cl	C	10	6	3 agents à temps non complet	100%	
					100%	
					100%	
					100 %	
					100%	
					100%	
					-	TNC
					32,26/35	TNC
					23,82/35	TNC
					20,30/35	TNC
Adjoint technique ppal 2° cl	C	7	7	1 agent à temps non complet	100%	
					100%	
					100%	
					100%	
					100%	
					100%	
					24.59/35	TNC
Adjoint technique	C	3	3	1 agent en temps non complet	100%	
					100%	
					34,10/35	TNC
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation ppal 1° classe	C	1	1	1 agent à temps non complet	26.30/35	TNC
Adjoint d'animation ppal 2° classe	C	1	1	1 agent à temps non complet	31.23/35	TNC
Adjoint d'animation	C	1	1	1 agent à temps non complet	27.85/35	TNC

FILIERE MEDICO SOCIALE						
ATSEM ppal 1° cl	C	3	3	3 agents à temps non complet	31,23/35	TNC
					32,26/35	TNC
					32,26/35	TNC
FILIERE SPORTIVE						
ETAPS principal de 2ème classe	B	2	2		100%	
					100%	
FILIERE POLICE						
GardienBrigadier	C	1	0		100%	
Brigadier chef principal	C	1	1		100%	

PERSONNELS NON TITULAIRES						
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique	C	1	1	5 agents à temps non complet	23.29/35	CDI TNC
Adjoint technique	C	1	1		6,36/35	CDI TNC
Adjoint technique	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint technique	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint technique	C	1	1		11,34/35	CDD TNC
FILIERE ANIMATION						
Adjoint d'animation	C	1	1	6 agents à temps non complet	24.94/35	CDD TNC
Adjoint d'animation	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint d'animation	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint d'animation	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint d'animation	C	1	1		6,36/35	CDD TNC
Adjoint d'animation	C	1	1		23,25/35	CDD TNC

Le conseil municipal précise par ailleurs :

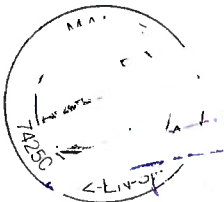
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

- **AUTORISE Monsieur le Maire, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier**

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON



Le secrétaire de séance,
Paul GIRARD

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD